





PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU Département du Haut-Rhip Arrondissement de Thann Gu (b) INSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN Communauté de Communes de Saint-Amarin SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

SOMMAIRE

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 JANVIER 20223
3. Vote du compte de gestion du budget principal 20213
4. Vote du compte de gestion du budget Forêt 20213-4
5. Vote du compte de gestion du budget CCAS 20214
6. Vote du compte administratif du budget principal 2021
7. Vote du compte administratif du budget forêt 20215
8. Vote du compte administratif du budget CCAS 20215
9. Vote des taux de fiscalité locale 20225
10. Affectation du résultat 2021 du budget principal5-6
11. Affectation du résultat 2021 du budget forêt
12. Vote du budget primitif 20226-7
13. Vote du budget primitif forêt 2022
DIVERS ET COMMUNICATIONS









LISTE DE PRESENCE

NOM – Prénom	Fonction
GRUNENWALD Jean-Marie	Maire
ZAGALA Caroline	1 ^{ère} Adjointe
SCHERLEN Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint
WEISS Christiane	3ème Adjointe
HANS Jean-Denis	Conseiller Municipal
WALTER Cyrille	Conseiller Municipal
DIERSTEIN Lucien	Conseiller Municipal
HORNY Estelle	Conseillère Municipale
MAYER Marcel	Conseiller Municipal

Etaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

Mme Catherine NEFF a donné procuration à M. Lucien DIERSTEIN Mme Nathalie MANTEZ a donné procuration à M. J-Marie GRUNENWALD M. Frédéric MEYER a donné procuration à Mme Caroline ZAGALA Mme Olga ARNOLD a donné procuration à M. J-Luc SCHERLEN Mme Laure SIFFERLEN a donné procuration à Mme Christiane WEISS M. J-François NEFF a donné procuration à M. Marcel MAYER

Assistait également à la séance :

Mme Anne Rose NAVILIAT, Secrétaire Générale, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil vingt-deux le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations.

Etaient présents : cf. liste de présence.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Luc SCHERLEN a été désigné secrétaire de la présente séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 JANVIER 2022

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 31 janvier 2022, est approuvé.

Toutefois, M. le Maire explique que Mme Laure SIFFERLEN, Conseillère Municipale avait souhaité que son intervention concernant le futur emplacement de la déchetterie intercommunale soit modifiée dans ce sens :

« Elle ne souhaite pas qu'une salle de sports soit créée mais que le site reste en adéquation avec le côté sportif du site ».

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à 2

recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET CCAS 2021

Ce point a été retiré car il doit faire l'objet d'une réunion du CCAS.

6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Sous la présidence de Madame Caroline ZAGALA, 1ère Adjointe au Maire, qui souhaite tout d'abord remercier Monsieur le Maire pour sa bonne gestion, ainsi que les personnes ayant œuvré à l'élaboration du budget et au suivi des finances,

Le Maire s'étant absenté lors du vote,

le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2021 qui a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 040 603,63 €	821 016,02 €
Recettes	1 040 603,63 €	883 770,29 €
		Excédent : 62 754,27 €

Section d'investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	409 769,52 €	140 640,25 €
Recettes	409 798,52 €	200 544,78 €
		Excèdent : 59 904,53 €

<u>RÉSULTAT GLOBAL</u>+ 122 658,80 €

7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET FORÊT 2021

Sous la présidence de Madame Caroline ZAGALA, 1ère Adjointe au Maire,

Le Maire s'étant absenté lors du vote,

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget forêt de l'exercice 2021 qui a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	249 892,98 €	232 838,87 €
Recettes	249 892,98 €	267 949,03 €
	-	Excédent 35 110,16 €

Section d'investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	20 000 €	0 €
Recettes	138 000 €	143 092.98 €
		Résultat : 143 092,38 €

RÉSULTAT GLOBAL+ 178 203,14 €

8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS 2021

Ce point a été retiré car il doit faire l'objet d'une réunion du CCAS.

9. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2022

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de fiscalité locale en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux de la fiscalité locale directe pour l'exercice 2022 comme suit :

TAXE	Bases 2021 en euros	Taux 2021	Taux de référence 2022 (*)	Variation Des taux	Produit attendu en euros
Taxe foncière (bâti)	1 160	29.78 %	30.67 % (*)	+ 3 %	367 120
	660				
Taxe foncière (non	55 997	129.60	133.48 %	+ 3 %	77 151
bâti)		%			
TOTAL					4441

10. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 au Compte Administratif, 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AFFECTER** le résultat déficitaire de la section de d'investissement de l'exercice 2021 au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2022 afin de couvrir le déficit d'investissement 2021, soit à hauteur d'un montant de **159 520,40 €**
- **D'AFFECTER** le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2021 et des restes à réaliser au compte 001 (dépenses d'investissement), soit à hauteur d'un montant de **93 131,92 €** (déficit d'investissement de l'exercice 2020 de -153 036,45 € et l'excédent d'investissement 2021 de + 59 904,53 €)
- et DE REPORTER le solde restant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à 17 150,78 € (15 465,40 € + 1 685,38 € du budget CCAS)

11. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 DU BUDGET FORÊT

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 au Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE REPORTER** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 au compte 002 du budget primitif 2022 à hauteur du montant restant s'élevant à **45 533,32 €.**
- D'AFFECTER l'excédent d'investissement de l'exercice 2021 au compte 001 du budget primitif 2022 à hauteur du montant restant s'élevant à 143 092,98 €.

12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif concernant le Budget Principal pour l'exercice 2022 qui a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	985 772,88 €	985 772,88 €
Section d'Investissement	336 791,22 €	336 791,22 €

Application de la fongibilité des crédits :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 21 octobre 2021 a approuvé l'application budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022. L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF FORÊT 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif concernant le Budget Forêt pour l'exercice 2022 qui a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	123 650,00 €	166 833,32 €
Section d'Investissement	0 €	143 092,98 €

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le budget primitif 2022 tel qu'il est présenté.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

A. EFFECTIF ECOLES

M. le Maire informe le Conseil qu'une classe de maternelle de Kruth fermera à la rentrée prochaine. Pour Oderen, les effectifs pour la rentrée 2022-2023 sont suffisants pour permettre le maintien de toutes les classes. Cependant, pour 2024, les effectifs baisseront. Même conclusion pour le RPI de Kruth et de Wildenstein. Il faudra donc réfléchir au devenir des écoles. Il vaut mieux attendre ce que le nouveau gouvernement décidera pour les écoles rurales avant de prendre toutes décisions.

Une nouvelle possibilité d'accueil sera mise en place à compter de la prochaine rentrée : l'accueil des enfants par l'assistante maternelle à compter de 7h30. Cette solution est réservée aux parents qui travaillent afin qu'ils puissent déposer les enfants directement à l'école. Cette idée pourrait faire venir des familles, sauf qu'en ce moment pas de logement disponible.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal Kruth-Wildenstein est déjà en place.

B. ENVOI DES CONVOCATIONS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire demande aux membres du Conseil si les envois par mail des convocations aux réunions (Conseil Municipal et autres) pouvaient être mis en place. Les Conseillers sont favorables.

C. VILLAGE SENIORS

M. le Maire informe le Conseil que le dossier du village sénior est en cours. Il a eu des demandes de personnes intéressées.

D. PLANNINGS PERMAMENCES

M. le Maire complète les plannings des permanences aux élections ainsi que pour l'exposition Aveline qui aura lieu le week-end de Pâques.

E. LOGEMENT DES STAGIAIRES EN MEDECINE

Mme Caroline ZAGALA explique que le logement au-dessus de la Mairie qui accueille des stagiaires pour les médecins de la vallée se libèrera fin avril. Elle propose de mettre ce logement en location. Les membres du Conseil sont favorables à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55

Jean-Marie GRUNENWALD

Le secrétaire de séance Jean-Luc SCHERLEN Les Conseillers Municipaux